



CABINET

Arrêté n° 10 509 /MDN/CAB

Portant inscription au tableau d'avancement des sous-officiers
des forces armées congolaises au titre de l'année 2023
et nomination pour compter du 1^{er} juillet 2023. 

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,


VISAS : Vu la Constitution ;

 Vu la loi n° 10-2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et
des gendarmes ;


DGRH/MDN

Vu la loi n° 17 - 2023 du 27 mai 2023 modifiant et complétant certaines
dispositions de la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général
des militaires et des gendarmes ;

DGAF/MDN

 Vu le décret n° 2001-198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation
du ministère de la défense nationale ;

Vu le décret n° 2018-361 du 28 septembre 2018 portant avancement dans les
forces armées congolaises et la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2022 -- 1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des
membres du Gouvernement. 

Arrête:

Article premier : Sont inscrits au tableau d'avancement des sous-officiers des forces armées congolaises au titre de l'année 2023 et nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} juillet 2023 (3^{ème} trimestre 2023).

POUR LE GRADE D'ASPIRANT

AVANCEMENT ECOLE

ARMEE DE L'AIR

MAINTENANCE AERONAUTIQUE

Sergent

MBOUKOU GOMO

Rhony d'Amour

CS/DGRH

MARINE NATIONALE

MECANICIEN 1^{ère} CLASSE

Second maître

MVOULA ALEKA

Rudy Farel

CS/DGRH

Article 2 : Le chef d'état-major général des forces armées congolaises est chargé de l'application du présent arrêté qui sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 31 août 2023


Charles Richard MONDJO.